

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK

Société Anonyme au capital de 100.000.000 de Dinars

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2020 :

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/04/20 au 30/06/20	Du 01/04/19 au 30/06/19	Au 30/06/2020	Au 30/06/2019	Evolution juin 20-juin 19	Au 31/12/2019
1- Produits d'exploitation bancaire	155 417	141 031	321 326	277 508	43 818	574 364
*Intérêts	117 161	102 193	243 671	201 498	42 173	410 299
*Commissions en produits	15 380	15 122	32 116	29 972	2 144	65 169
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	22 876	23 716	45 539	46 038	-499	98 896
2- Charges d'exploitation bancaire	93 195	82 117	190 734	162 513	28 221	334 944
*Intérêts encourus	90 648	78 686	185 439	156 317	29 122	321 554
*Commissions encourues	2547	3431	5 295	6 196	-901	13 390
3- Produit Net Bancaire	62 222	58 914	130 592	114 995	15 597	239 420
4- Autres produits d'exploitation	59	29	89	59	30	116
5- Charges opératoires, dont :	47 507	43 211	92 719	84 186	8 533	177 214
*Frais de personnel	29 075	25 070	54 471	49 036	5 435	101 230
*Charges générales d'exploitation	14 725	13 908	30 839	27 222	3 617	59 926
6- Structure du portefeuille au Bilan :			1 239 967	1 361 916	-121 949	1 376 725
*Portefeuille-titres commercial			0	0	0	0
*Portefeuille-titres d'investissement			1 239 967	1 361 916	-121 949	1 376 725
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			5 240 354	4 059 098	1 181 256	4 822 505
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			5 624 471	4 729 717	894 754	5 242 761
*Dépôts à vue			1 799 674	1 467 573	332 101	1 663 766
*Dépôts d'épargne			1 219 979	1 083 930	136 050	1 157 989
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			269 472	304 952	-35 480	293 122
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan			564 072	544 469	19 603	545 754

I – Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêté au 30 juin 2020

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/06/2020, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30 juin 2020.

Poursuivant sa dynamique de croissance et d'amélioration de sa performance financière, l'ATB a clôturé le **premier semestre 2020**, en affichant des indicateurs financiers en progression à deux chiffres. Ainsi, les produits d'exploitation bancaire ont progressé de **15,78 %** pour atteindre **321,3MD** au **30/06/2020** contre **277,5MD** au **30/06/2019**. Toutefois, le PNB a enregistré une augmentation de **13,57 %** pour s'établir à **130,6 MD** au **30/06/2020** contre **115 MD** au **30/06/2019**.

D'un autre côté, la banque a enregistré au cours de la même période une amélioration au niveau de ses principaux indicateurs d'activité :

- ✓ Une augmentation **des crédits nets de provisions et d'agios réservés** de **1.181,3MD** pour s'établir à **5.240,4MD** à **fin juin 2020** contre **4.059,1MD** au **30/06/2019**, soit une évolution de **29,10%**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **5.624,5 MD** au **30-06-2020** contre **4.729,7 MD** à **fin juin 2019** soit une hausse de **18,92 %** ou une variation en volume de **894,8 MD**. Cette augmentation est due essentiellement à :
 - L'évolution du volume des dépôts à vue, qui se sont établis à **1.799,7 MD** au **30/06/2020** contre **1.467,6 MD** à **fin juin 2019**, soit une évolution de **22,63%**.
 - Une progression des comptes épargne dont le solde s'est établi à **1.220 MD** au **30/06/2020** contre **1.083,9 MD** au **30/06/2019**, soit une hausse **12,56%**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **190,7 MD** au **30 juin 2020** contre **162,5 MD** au **30 juin 2019** soit une hausse de **28,2MD**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **92,7 MD** à **fin juin 2020** contre **84,2 MD** à **fin juin 2019**, soit une hausse de **8,5 MD**.